

Nom du produit : GRAFFITI REMOVER Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410 Remplace : BB12080

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**GRAFFITI REMOVER**  
 Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : GRAFFITI REMOVER  
 Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410  
 Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
 Remplace : BB12080

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé: R36: Irritant pour les yeux.  
 Physique: Non-classifié  
 Environnement: Non-classifié  
 Autres dangers : Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger : Xi : IRRITANT



Phrases de risque (R) : R36: Irritant pour les yeux.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
triéthanolamine	102-71-6	203-049-8	1-10	Xn	48/22-41	B
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	111-76-2	203-905-0	1-10	Xn	20/21/22-36/38	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	1-10	F,Xi	11-36-67	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol		111-76-2	203-905-0	1-10	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2	H332,H312,H302,H319,H315	A
propane-2-ol: alcool	01-2119457558-25	67-	200-	1-10	Flam. Lia. 2. Eve Irrit. 2.	H225.H319.H336	B



Nom du produit : GRAFFITI REMOVER Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410 Remplace : BB12080

isopropylique		63-0	661-7	STOT SE 3		
<b>Explication des notes</b>						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
(* Explication des phrases: chapitre 16)						

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon. Consulter un médecin
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: maux de gorge, toux.
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie



Nom du produit :	GRAFFITI REMOVER	Date de création/révision :	10.04.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	UDS000023_2_20120410	Remplace :	BB12080

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Porter un appareil respiratoire

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants



Nom du produit : GRAFFITI REMOVER  
 Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410

Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
 Remplace : BB12080

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	111-76-2	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
triéthanolamine	102-71-6	VME	5 mg/m3
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	111-76-2	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	111-76-2	VME	10 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	111-76-2	VME	25 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 Assurer une ventilation adéquate

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

**la peau et les mains :** Porter des gants  
 (polychlorure de vinyle)

**les yeux :** Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect : état physique :** Gelé.  
**couleur :** Incolore.  
**odeur :** Solvant.



Nom du produit : GRAFFITI REMOVER  
Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410

Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
Remplace : BB12080

pH : 9.0  
Point/intervalle d'ébullition : >200 °C  
Point d'éclair : Non connu.  
Vitesse d'évaporation : Non connu.  
Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.  
limite inférieure : Non connu.  
Pression de vapeur : Non connu.  
Densité relative : 1.02 g/cm3.  
Hydrosolubilité : Partiellement soluble dans l'eau  
Auto-inflammabilité : Non connu.  
Viscosité : Non connu.

## 9.2. Autres informations

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

## 10.4. Conditions à éviter

chaleur

## 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : Peut entraîner irritation.



Nom du produit : GRAFFITI REMOVER  
 Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410  
 Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
 Remplace : BB12080

Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux  
 Contact avec la peau : Irritant pour la peau  
 Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

## Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	>2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	>20 mg/l
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Non-classifié

## Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	>100 mg/l
		LC50 fish	>100 mg/l
		EC50 daphnia	>100 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de renseignements disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de renseignements disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Partiellement soluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Nom du produit : GRAFFITI REMOVER  
Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410  
Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
Remplace : BB12080

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : Non classifié comme dangereux pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.  
Risque subsidiaire: Non applicable.  
ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Marine polluant: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: Non applicable.  
IMDG - Ems: Non applicable.  
IATA/ICAO - PAX: Non applicable.  
IATA/ICAO - CAO: Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



Nom du produit : GRAFFITI REMOVER  
Ref.Nr.: UDS000023\_2\_20120410  
Date de création/révision : 10.04.12 Version : 1.0  
Remplace : BB12080

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.  
R36: Irritant pour les yeux.  
R41: Risque de lésions oculaires graves.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.  
R48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

